

Délibération au Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg du vendredi 27 juin 2014

Prestation de nettoyage professionnelle de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel communautaire.

La Communauté urbaine de Strasbourg envisage, conformément aux obligations réglementaires qui sont les siennes, de mettre en œuvre une prestation de nettoyage de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels fournis au personnel communautaire au titre de l'hygiène et de la sécurité.

En effet, les équipements de protection individuels – vêtements haute-visibilité – répondent à des normes strictes, qui imposent notamment un respect des prescriptions de nettoyage ainsi qu'un suivi du nombre de lavage imposé par les fabricants, afin d'en conserver toutes les propriétés de protection, de fluorescence et de réflexion.

Les agents concernés seront ceux qui sont équipés de certains vêtements spécifiques (vêtements de protection), ainsi que les agents exerçant des métiers particuliers, insalubres ou salissants (éboueurs, égoutiers, agents exposés à des produits cancérigènes-mutagènes-reprotoxiques, ...) ou pour lesquels des règles d'hygiène strictes sont à respecter (agents de restauration, ...)

Pour les vêtements dont l'entretien sera pris en charge, le mode de distribution évoluera vers un remplacement à l'usure.

Le nettoyage des vêtements concernera environ 1800 agents, rattachés majoritairement aux services techniques. Selon les situations, les agents concernés verront une ou plusieurs pièces de leur vestiaire entretenues.

Le marché à conclure s'étendra sur une période de quatre années (marchés annuels reconductibles), dont le début d'exécution est fixé au dernier trimestre 2014, pour un montant minimum et maximum par période respectivement de 200 000 € et 1 200 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 et seront inscrits aux budgets primitifs suivants.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré
approuve*

l'acquisition d'une Prestation de nettoyage de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel communautaire pour un montant maximal fixé à 1 200 000 € HT,

autorise

le Président ou son représentant, à engager les procédures de passation des marchés publics conformément au Code des marchés publics et à signer et exécuter les marchés en résultant selon les montants minimum et maximum estimés comme suit :

<i>Marché n°</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montants minimum HT par période</i>	<i>Montants maximum HT par période</i>
<i>1</i>	<i>Prestation de nettoyage de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels pour le personnel communautaire</i>	<i>200 000 €</i>	<i>1 200 000 €</i>

**Adopté le 27 juin 2014
par le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de
Légalité préfectoral Le 30 juin 2014
et affichage au Centre Administratif le 30/06/14**